

Travaux de la Chambre

Un élément tout à fait essentiel de cette proposition, si j'ai bien compris, était que si par hypothèse la Cour suprême rendait un jugement favorable à la résolution elle ne ferait ensuite l'objet que d'un débat très bref ici, sans qu'on y apporte d'autres modifications importantes. Autrement dit, la Cour suprême pourrait juger de la question en toute connaissance de cause.

J'y ai répondu—même si cela était contraire à ma nature—que si tous les partis étaient d'accord pour accepter cette proposition, et s'il était bien compris qu'il s'agit de circonstances exceptionnelles, comme quelqu'un l'a dit, et que nous n'acquiesçons pas pour autant à la théorie suivant laquelle nous ne pouvons agir que sur avis favorable de la Cour suprême, nous accepterions la proposition. Et cela je pense, quant à nous, est toujours à examiner si les leaders parlementaires veulent en parler.

Aujourd'hui, avec une certaine insistance, on m'a demandé pour quelle raison je ne voulais pas rencontrer les premiers ministres provinciaux jeudi de la semaine prochaine. J'ai répondu qu'à mon avis, il ne s'agissait que d'une tactique dilatoire. Comme on m'a montré que ce n'était peut-être pas respectueux pour les premiers ministres provinciaux, j'ai proposé autre chose. Je la répète maintenant, et si les leaders parlementaires veulent se rencontrer et se mettre d'accord à son sujet, je serai très heureux de demander la confirmation de mon caucus.

Cette suggestion, c'est que nous prenions la résolution telle qu'elle est, avec la charte, avec la formule de péréquation, avec la protection qu'elle accorde aux Canadiens contre la discrimination, etc.—que nous prenions cela comme base d'un accord quelconque avec les premiers ministres provinciaux, dans le cadre duquel ils présenteraient une nouvelle formule de modification. En d'autres termes, c'est la formule de modification, je pense, qu'ils proposent d'examiner jeudi de la semaine prochaine.

Si nous pouvons nous mettre d'accord sur une formule d'amendement—je dis «nous», ceux qui n'ont pas été invités à la réunion mais qui ont participé aux négociations jusqu'à maintenant, c'est-à-dire au moins deux provinces et l'État fédéral—bien sûr nous demanderons un amendement pour faire figurer cette nouvelle formule de modification dans la résolution à l'étude à la Chambre. Si le Nouveau parti démocratique peut convaincre le parti conservateur qu'il est important de donner une protection accrue aux femmes et aux autochtones, nous pourrions ajouter cela également. Alors, madame le Président, avec cet ensemble, qui supposément aurait l'accord de tous les premiers ministres provinciaux et du gouvernement du Canada, le vote aurait lieu à la Chambre à toutes les étapes, dans un délai de 48 heures.

Si l'accord pouvait se faire là-dessus . . .

M. Lalonde: Et sinon?

M. Trudeau: Si l'accord pouvait se faire là-dessus, nous saurions comment le débat se terminerait.

Il est possible évidemment que les premiers ministres provinciaux ne s'entendent pas entre eux. Si, comme nous l'espérons, M. Ryan devient premier ministre du Québec, il a dit qu'il n'assisterait pas à cette réunion. Il est possible que la situation se débloque parce que le premier ministre Lyon a dit qu'elle n'était pas complètement bloquée. Il est également possible qu'il n'y ait pas d'accord entre tous les élus canadiens. Si cela

se produit, je pense qu'il faudrait quand même que le vote ait lieu ici dans les 48 heures, mais alors nous pourrions nous engager à tenir le référendum, à donner à la population la possibilité de choisir entre la solution qui a la préférence des premiers ministres provinciaux—on peut supposer les sept premiers ministres provinciaux représentant à 80 p. 100 la population—celle qui aurait la préférence du gouvernement fédéral. Puis les gens choisiraient. De cette façon, madame le Président, nous terminerions le débat deux jours après jeudi prochain. Nous le terminerions en étant parfaitement d'accord, ou en décidant de laisser les Canadiens choisir entre les premiers ministres qui ne sont pas d'accord et le gouvernement du Canada.

● (1510)

Je propose que les leaders de la Chambre se réunissent pour examiner l'une ou l'autre de ces propositions afin de pouvoir nous occuper des affaires du pays.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, nous sommes en train de négocier à la Chambre une importante question, comme nous l'avons fait la semaine dernière sans réussir à nous mettre d'accord. J'ai écouté attentivement le chef de l'opposition et le premier ministre. Si j'ai bien compris, le premier ministre a dit qu'il est disposé à recevoir les premiers ministres provinciaux pour discuter d'une formule d'amendement qui serait compatible avec une charte des droits s'appliquant à tous les Canadiens sans exception, et comprenant une garantie des droits des autochtones. Je vois le ministre de la Justice faire signe que oui. Cette mesure prévoirait également une amélioration en matière d'égalité des sexes. Le ministre continue à faire signe que oui. Je crois comprendre que le parti conservateur est d'accord sur ces deux principes.

Je puis dire au nom de mes collègues, sans prendre de décision définitive, que cette entente de principe, à savoir formuler une proposition satisfaisante et fixer un délai pour le débat 48 heures après la réunion, nous permettra, au cas où nous ne serions pas d'accord, d'être en mesure de régler enfin cette fichue question, pour parler carrément, au moyen d'un vote à la Chambre. En principe, je crois pouvoir dire au nom de mon caucus que nous serions d'accord sur cette façon de procéder.

Je concluais en disant que si la proposition du premier ministre est sérieuse, j'en déduis que la motion de clôture inscrite au nom du leader du gouvernement à la Chambre ne sera pas mise en délibération aujourd'hui, si le premier ministre propose que le leader parlementaire s'entretienne avec ses homologues pour examiner cette nouvelle proposition.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, au cours de ses observations, le premier ministre a signalé qu'il estimait devoir soumettre cette proposition à son caucus. Et je suis dans le même cas. Dans le but d'en arriver plus facilement à une entente, je suis sûr que cette proposition ne serait pas exagérée et je suis d'accord avec la solution du premier ministre.

Cependant, serait-il possible dans les circonstances que le gouvernement, du moins pour aujourd'hui, désigne d'autres travaux afin de nous permettre d'examiner en détail les propositions qui ont été formulées? Si nous pouvions agir ainsi, en partant du principe que les réunions dont nous avons parlé auront lieu, cela pourrait faciliter grandement les travaux